



NOS REVENDICATIONS DOIVENT ÊTRE ENTENDUES !

SALAIRES, SANTE, EFFECTIFS, CARRIERES, DROITS SOCIAUX, RETRAITE : IL FAUT DES REPNSES IMMEDIATES

Face à la dégradation continue des conditions de travail, à la baisse du pouvoir d'achat, aux reculs sociaux et au désengagement de l'employeur, la CGT porte des revendications claires, concrètes et offensives. Ce tract regroupe nos exigences autour de 6 priorités.

NOS 6 PRIORITÉS

1. Augmenter les traitements (salaires) et défendre le pouvoir d'achat

2. Stopper les reculs sur la santé et la protection sociale

3. Renforcer les effectifs et les moyens du service public en stoppant toutes les privatisations et en remunicipalisant ce qui a été privatisé.

4. Garantir des carrières reconnues pour toutes et tous

5. Faire respecter des droits sociaux concrets

6. Assurer une retraite digne

POUVOIR D'ACHAT ET RÉMUNÉRATION

Le point d'indice à 6 euros

Les agents ne peuvent plus subir l'inflation, la hausse des loyers, des transports, de l'énergie et de l'alimentation, d'autant plus que la valeur du point d'indice est gelée depuis de trop nombreuses années. Nous revendiquons un point d'indice porté à 6 euros pour une revalorisation réelle et durable des traitements (salaires).

Revalorisation de tous les statuts spécifiques de la ville de Paris

L'exécutif parisien a la main sur les statuts spécifiques (trilogie éboueurs-égoutiers-fossoyeurs, personnel de maîtrise, architecte voyer...). Elle doit répondre aux revendications portées par la CGT.

Le maintien de la prime APS

La prime APS ne doit pas disparaître ! Elle est issue des mobilisations de la CGT en 2007 pour une prime de pouvoir d'achat. Elle a été ensuite, corrélée à la santé pour des raisons de légalité. Elle a pour origine une revendication salariale. Après plusieurs semaines de lutte de la CGT, l'APS a été versée dès janvier 2008. Nous exigeons aujourd'hui son maintien intégral, décorrélé de la santé et préservé sous une autre appellation si nécessaire.

Une compensation face à la baisse de rémunération en CMO

La baisse de 10 % de la prise en charge en congé maladie ordinaire pénalise les agents au moment où ils sont déjà fragilisés. Nous exigeons une compensation complète de l'employeur intégrant le jour de carence.

Une prime de conduite et la prise en charge du nettoyage des tenues

Conduire dans le cadre du travail est une responsabilité supplémentaire : une prime de conduite doit être attribuée à tous les agents concernés. De la même façon, l'entretien des tenues de travail doit être entièrement pris en charge par l'employeur avec la mise à disposition de machines à laver le linge et de sèche-linge dans tous les locaux sociaux.

Une augmentation de l'IFSE de 400€ pour tous les personnels

Le système de prime RIFSEEP est inégalitaire avec une prime à la tête du client, la CGT combat au niveau national pour son abrogation et pour l'intégration des primes dans les salaires. En attendant, si la Ville de Paris ne peut pas agir sur le point d'indice, elle a la possibilité d'augmenter l'IFSE de 400€. Nous revendiquons une totale transparence et une égalité entre les agents d'une même direction dans le versement des primes et notamment celle du CIA.

Égalité salariales Femmes-Hommes toute de suite

À l'heure où il y a encore 14% de différence de salaire entre les femmes et les hommes, le protocole signé par toutes les organisations syndicales reste insuffisant.

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

Le retour au 100 %

La protection sociale ne doit pas reculer. Nous revendiquons une prise en charge à 100 % de la Sécurité sociale, afin de garantir l'accès aux soins pour toutes et tous.

La Sécu, notre bien commun

En 1945, la Sécurité sociale est née d'une volonté forte : protéger les travailleurs de la maladie, de la misère et de l'insécurité sociale. Cette conquête a été bâtie grâce aux luttes sociales, et à l'engagement décisif de la CGT. Bien qu'attaquée depuis des décennies par les gouvernements successifs et le patronat, elle permet à tout agent de se soigner, selon le principe égalitaire : *"chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins"*. Demain, sans sécurité sociale, les agents malades resteront aux portes des hôpitaux comme aux États-Unis.

Non aux économies faites sur le dos des agents malades

Le jour de carence rétabli en 2018 a constitué un premier recul majeur. Puis, au 1er mars 2025, la prise en charge des CMO est passée de 100 % à 90 %. Le projet de réforme gouvernemental de remise en cause du Temps Partiel Thérapeutique constitue une régression sociale supplémentaire. Ces mesures vont toutes dans le même sens : faire payer aux agents leur maladie. Pour la CGT, il est inacceptable que les économies réalisées par la Ville ne soient pas réinvesties sur le volet santé.

Une participation employeur renforcée pour la mutuelle comme pour la prévoyance

La complémentaire santé coûte toujours plus cher, de nombreux agents renoncent à prendre une mutuelle. La CGT revendique une participation employeur à 100% pour la mutuelle volet santé comme volet prévoyance, avec le libre choix pour les agents d'y adhérer.

Pour le rétablissement du service de médecine du travail

Face au désengagement de la municipalité pour la médecine du travail, la CGT revendique le renforcement de la médecine préventive, le rétablissement de la visite médicale d'embauche, des visites annuelles renforcées et de fin de carrière.

Pour une véritable prise en charge des besoins spécifiques de santé

La CGT revendique une vraie prise en compte des congés de santé hormonale, l'aménagement du travail dans toute situation de santé (maternité...) et la mise à disposition de protections périodiques gratuites.

EFFECTIFS ET SERVICE PUBLIC

Le comblement des postes budgétaires vacants

Les postes vacants fragilisent les services, augmentent la charge de travail et dégradent les conditions d'exercice des missions. Nous demandons le comblement immédiat des postes budgétaires vacants, et le dégel du recrutement.

Le remplacement de tous les agents

Il est impératif que chaque absence soit remplacée, que les agents soient en arrêt maladie, en congé maternité/paternité, en formation, en activité syndicale... La CGT revendique également le recrutement statutaire d'agent supplémentaire pour combler le temps de travail des agents bénéficiant d'aménagement du temps de travail (TPT, temps partiels, mi-temps thérapeutique...).

L'augmentation significative des effectifs

Les agents ne peuvent pas continuer à faire toujours plus avec toujours moins. Nous exigeons une augmentation significative des effectifs sous statut pour répondre aux besoins réels des services publics et garantir un service de qualité. Pour cela, la CGT revendique un inventaire des moyens des services publics nécessaires pour répondre aux besoins réels des usagers en régie 100% publique.

La remunicipalisation des secteurs concédés au privé

Les missions de service public doivent revenir au service public. La sous-traitance et les concessions au privé affaiblissent les droits des agents, dégradent les collectifs de travail et nuisent à la qualité du service rendu. Nous exigeons la remunicipalisation des secteurs aujourd'hui confiés au privé.

L'arrêt des coupes budgétaires

La mairie de Paris a coupé 150 millions d'euros dans le budget de décembre 2024 et 275 millions d'euros en juin 2025. Ces coupes budgétaires entraînent une dégradation du service public, des travaux non effectués, des embauches réduites, des fermetures d'ateliers...En aucun cas elles ne doivent être appliquées au budget de fonctionnement comme au budget d'investissement.

La défense du statut spécifique des agents de la Ville de Paris

Les agents de la Ville de Paris disposent d'un statut spécifique unique, défini par le décret du 24 mai 1994. C'est ce statut qui permet l'existence de corps spécifiques à la Ville de Paris et négociables à ce niveau : éboueur, agents de maîtrise...Ce statut spécifique a été attaqué par les différentes municipalités. Nous sommes pour sa défense et son développement. Et comme mesure immédiate : le rétablissement de concours annuels pour tous les corps de métier de la Ville de Paris.

CARRIÈRES ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Le maintien du ratio promus/promouvables à 100 %

Nous exigeons le maintien du ratio promus/promouvables à 100 %, avec son extension aux catégories A, afin de garantir de véritables perspectives d'évolution de carrière pour toutes et tous. Nous revendiquons l'arrêt de toutes promotions au mérite et défendons la promotion à l'ancienneté.

La prime d'installation pour les contractuels devenant titulaires

Les agents contractuels qui accèdent à la titularisation doivent bénéficier des mêmes droits et de la même reconnaissance. Nous demandons le rétablissement de la prime d'installation pour les contractuels devenant titulaires.

Titularisation des agents contractuels et des « faux vacataires »

Dans plusieurs directions, notamment à la DASCO, des milliers d'agents vacataires et contractuels répondent à des besoins permanents et réguliers sur leurs postes tout en ayant un statut précaire. La CGT revendique leur titularisation par leur mise en stage immédiate, et contractualisation des agents vacataires n'ayant pas la nationalité.

Respect de la présomption d'innocence des agents, contre les suspensions « automatiques » et les sanctions déguisées

La CGT exige que la municipalité respecte la présomption d'innocence quand un agent fait l'objet d'accusation et cesse d'user systématiquement des suspensions temporaires de fonctions. Et lorsqu'une enquête administrative lève tout soupçon, nous revendiquons le reversement des primes non perçues durant la suspension et sa réintégration sur son affectation (sauf demande contraire de l'agent).

DES DROITS SOCIAUX CONCRETS POUR VIVRE DIGNEMENT

L'ouverture de la restauration pour toutes et tous

Tous les agents doivent pouvoir bénéficier d'un accès effectif à une solution de restauration. Nous revendiquons le développement du nombre de restaurants de l'ASPP, l'extension des horaires d'ouvertures et la mise en place de solutions alternatives pour les situations particulières (livraison de repas sur les lieux de travail...).

Une prime panier tant que l'égalité d'accès n'est pas assurée

Tant qu'une solution réelle de restauration n'est pas ouverte à l'ensemble des agents, nous exigeons l'octroi d'une prime panier et/ou la livraison de repas sur les lieux de travail, ainsi que l'octroi de temps de trajet à tous, correspondant au temps nécessaire pour se restaurer dans des conditions acceptables.

Un vrai accompagnement des agents reconnus RQTH et l'arrêt immédiat des discriminations

Les agents reconnus RQTH n'ont pas à subir l'abandon, l'inaction ou les discriminations. Nous exigeons des aménagements effectifs, un accompagnement digne, un suivi réel de chaque situation, le respect du secret médical, et l'arrêt immédiat des discriminations, des freins à l'évolution professionnelle, des mises au placard et des inégalités de traitement. La CGT revendique notamment le rétablissement du poste de référent surdité à la DRH, ainsi que le respect des préconisations médicales établies par la médecine du travail.

Fin des remises en cause de titularisation ou reports de stage liés au handicap

Nous exigeons la fin des remises en cause des titularisations, des reports de stage et de toute décision défavorable fondée directement ou indirectement sur le handicap. Le handicap ne doit jamais servir de prétexte pour bloquer une carrière, retarder une titularisation ou fragiliser davantage un agent déjà confronté à des difficultés spécifiques.

Une prise en charge réelle des demandeurs de logement

Le logement est devenu un enjeu majeur pour les personnels. Nous demandons une prise en charge réelle, sérieuse et suivie des demandeurs de logement, avec un accompagnement concret et des réponses à la hauteur des besoins.

DES DROITS RÉELS, PAS DES PROMESSES.

RETRAITE

Le retour à la retraite à 60 ans maximum pour toutes et tous

Nous revendiquons le retour à un départ à la retraite à taux plein, à 60 ans maximum pour toutes et tous, à 55 ans pour la catégorie active et à 50 ans pour la catégorie insalubre, avec bonifications pour ces deux catégories, après 37,5 années de cotisation pour un montant garanti de 75% du traitement budgétaire calculé sur l'indice des 6 derniers mois d'activités. La CGT s'oppose à la mise en place de tout système de retraite à points ou par capitalisation, et revendique le maintien du système par répartition fondé sur la solidarité. Après une vie de travail, il est légitime de pouvoir partir à la retraite dans la dignité, avec des droits complets : « *La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie* ».

La prise en compte des primes dans le calcul de la retraite

Les primes représentent une part importante de la rémunération des agents. Nous demandons leur prise en compte dans le calcul de la retraite par leur intégration dans le traitement brut, afin de mettre fin à une perte de revenus brutale au moment du départ.

CE QUE NOUS REFUSONS

- La baisse de la rémunération
- Les économies sur la santé des agents
- Les effectifs insuffisants
- Les postes vacants sans recrutement
- La privatisation des missions publiques
- Les discriminations et inégalités de traitement...

CE QUE NOUS EXIGEONS

- Des traitements et salaires dignes
- Une protection sociale renforcée
- Des effectifs à la hauteur des besoins
- De vraies perspectives de carrière
- Des droits sociaux effectifs
- Une retraite digne...

ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS !

Parce que rien ne se gagne sans mobilisation,
faisons entendre nos revendications.

REJOIGNEZ LA CGT - ORGANISONS LE RAPPORT DE FORCE !



cgtvilledeparis.fr

